

Unesco – Dix-huit grottes du Midi visent le patrimoine mondial

Les Demoiselles, Clamouse, l'aven d'Ornac : ces noms ne vous disent rien ? Alors, vous n'êtes pas amateur de grottes riches de stalagmites gigantesques, de piliers monumentaux, de grandes orgues rocheuses et colorées, de piles d'assiettes géantes. Un fascinant univers souterrain, créé par le travail de l'eau sur la roche, sans doute mieux connu des visiteurs étrangers que des Français eux-mêmes.

Notre pays possède pourtant un des plus riches patrimoines souterrains du monde. 70 000 cavités ont été explorées par les spéléologues. Et les 8 000 licenciés de ce sport mal connu (« *Le seul à faire la Une des journaux pour une simple jambe cassée* », selon un de ses représentants) découvrent chaque année 60 à 70 km de nouveaux réseaux.

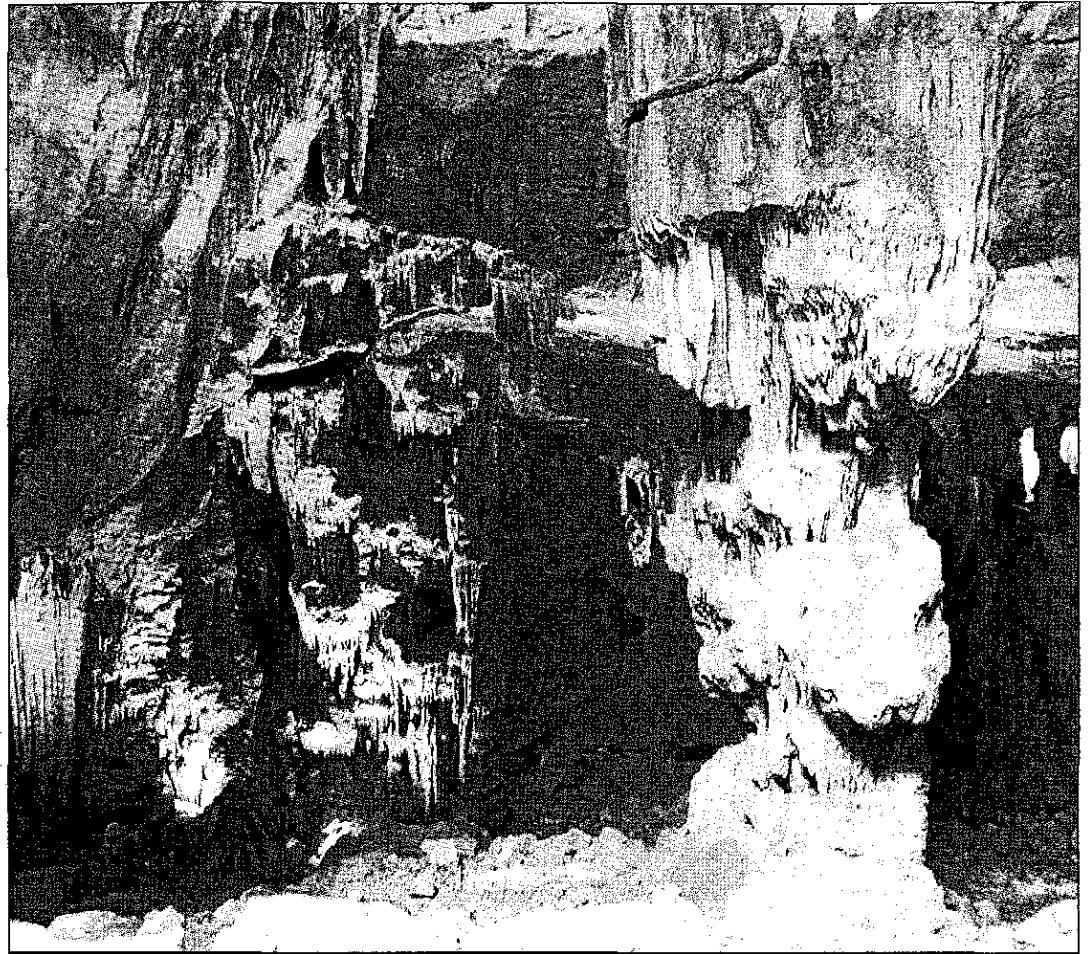
Enfin, il existe en France 107 grottes aménagées pour des visites touristiques, ce qui classe notre pays au troisième rang derrière la Chine et les Etats-Unis.

Tant du point de vue scientifique qu'esthétique, ce patrimoine mérite d'être mieux connu. C'est ce qui a conduit Nelly Olin, ministre de l'Ecologie et du développement durable, à déposer un dossier de candidature au patrimoine mondial d'un ensemble de 18 grottes françaises représentatif de la diversité des phénomènes karstiques.

Ce dossier concerne neuf départements au sein de trois régions et sa coordination est assurée par le préfet de la région Languedoc-Roussillon.

Après plusieurs réunions scientifiques, le dossier a été déposé en janvier 2006. Des experts internationaux seront au travail à l'automne 2006 et l'Unesco donnera sa réponse à l'été 2007.

Quels sont les critères pour que ces 18 grottes puissent être inscrites au patrimoine mondial ? Elles doivent « *représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles* ». Sur le plan scientifique, elles doivent « *être des exemples éminemment représentatifs des*



La grotte des Demoiselles, dans la vallée de l'Hérault, près de Ganges, fait partie des sites retenus. C. CABANE

grands stades de l'histoire de la Terre ».

Selon les scientifiques présents hier à Montpellier pour la présentation de cette candidature collective, l'intérêt scientifique de ces grottes françaises a été confirmé lors de colloques internationaux.

Sur les dix-huit sites retenus pour la candidature, la moitié seulement sont ouverts au grand public. Les autres sont réservés aux scientifiques et aux spéléos.

Quelles seraient les conséquences d'un classement au patrimoine mondial ? Pour Cé-

vigilante. Elle peut retirer le label. »

Bien entendu, le principal effet positif attendu d'une inscription serait une meilleure renommée des grottes. Un coup de projecteur sur les cavernes serait bienvenu.

« *Un tel label permettrait d'espérer un regain d'intérêt pour les grottes. Les sites aménagés peuvent largement accueillir les nouveaux visiteurs que l'inscription à l'Unesco pourrait faire venir. Nous avons beaucoup de difficultés à faire venir les Français alors que les touristes étrangers sont très intéressés. Et on relève un certain tassement de la fréquentation récente* », explique Guilhem de Gruilly, directeur de la grotte des Demoiselles et président de l'Association nationale des exploitants de cavernes aménagées pour le tourisme. ●

Gérard DURAND

**Le label
sera accordé
sur des critères
scientifiques
et esthétiques**



Pour Alain Mangin, directeur de recherches au CNRS, « *le choix des sites a plus obéi à des critères scientifiques qu'esthétiques, en particulier parce que les grottes contiennent les archives paléoclimatiques, c'est-à-dire l'évolution du climat sur des millions d'années.* »

cile Avezard, sous-préfète de Lodève (Hérault), « *l'inscription n'aurait pas d'effet réglementaire sur les dix-huit sites considérés. D'ailleurs, la plupart des grottes sont protégées par un classement et nous nous efforcerons de mener à bien cette protection d'ici 2008. Mais l'Unesco est*

**Unesco
Des grottes françaises
en lice pour l'inscription
au Patrimoine mondial**

Un ensemble de 18 grottes françaises est candidat à l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco, a annoncé vendredi 30 juin, à Montpellier, la sous-préfète de Lodève (Hérault), Cécile Avezard. Ces grottes, représentatives de la diversité des phénomènes karstiques (roches calcaires), sont situées dans neuf départements : Hautes-Pyrénées, Ariège, Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Lozère, Gard, Ardèche et Isère. Certaines de ces 18 grottes, sélectionnées par le ministè-

re de l'écologie et du développement durable et examinées par des experts internationaux, sont ouvertes au public, d'autres ne sont fréquentées que par des spéléologues. Le dossier, soumis à l'Unesco en janvier 2006, a été jugé recevable en mars. Verdict final à l'été 2007. – (AFP.)

Nos grottes visent le patrimoine mondial

Dix-huit grottes du sud de la France, dont six héraultaises, sont candidates au patrimoine de l'Unesco. Avec des atouts esthétiques et scientifiques.

Hérault

St-Bauzille
St-Guilhem
Montpellier
Olargues
Sète
St-Pons
Béziers

PHOTO ASSOCIATION MONT MARCOU

AVEN DU MONT MARCOU

DEMOISELLES

CLAMOUSE

LAUZINAS

POUSSELIÈRES

RÉSEAU DU RAUTELY

Photos de Patrick Cabrol/Diren

Nos trésors souterrains vont-ils gagner une notoriété mondiale ? Vendredi 30, la préfecture présente un dossier* de candidature de 18 grottes françaises à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.

Déposé par le gouvernement en janvier, ce dossier concerne 3 régions méridionales : Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Dans l'Hérault, 6 cavités sont retenues : Demoiselles, Clamouse (les deux seules accessibles au grand public), Pousselières, Lauzinas, Réseau du Rautely, Aven du Mont Marcou.

Autre grotte sélectionnée, et visitable, dans la région : l'Aven Armand, en Lozère. Cet automne, des experts internationaux viendront évaluer la qualité de nos stalag-

mites, de nos grandes orgues et de nos champignons géants. La richesse esthétique de cet univers tellurique est un des arguments étayant notre candidature. Réponse de l'Unesco l'été prochain.

"Paléoclimat"

Mais l'atout majeur de notre dossier, c'est son intérêt scientifique. *"Les concrétions témoignent de l'histoire du cli-*

mat, explique Alain Mangin, chercheur au CNRS. En étudiant le passé, et en particulier le paléoclimat, on peut élaborer de manière plus précise les scénarios de réchauffement du futur".

Quel peut être l'apport d'une inscription au patrimoine mondial ? *"Une hausse de la fréquentation et de la protection des grottes", répond le représentant des exploitants*

de cavernes. On peut craindre, au contraire, qu'une surfréquentation nuise à la qualité des sites. Mais pour la sous-préfète Cécile Avezard, le péril est limité : car en cas de dégât, "l'Unesco peut retirer son label".

OLIVIER RIOUX

* Révélé par La Gazette en octobre dernier.